

CONFIDENTIEL

Modes d'envoi :
- LRAR
RR076020950BR
- courriel à
premier-ministre
@cab.pm.gouv.fr

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07
France

N. Réf. : 20200123
AA_ServPub_ARTIC_[CONFID]---PM Demande
d'aide concernant les conflits d'intérêts dans
l'autisme

Demande d'aide concernant les conflits d'intérêts dans l'autisme

Le 23/01/2020

Monsieur le Premier Ministre

Nous vous remercions pour votre intérêt et votre bienveillance pour notre cause.

Nous nous faisons l'écho d'inquiétudes partagées par un certain nombre de personnes autistes qui préfèrent garder l'anonymat.

Est-il en votre pouvoir de traiter la situation problématique exposée dans l'annexe jointe ? Cette situation n'est qu'un exemple des conflits d'intérêts caractérisant la ruée vers les 6,7 milliards annuels de l'autisme en France.

Peut-être accepterez-vous un dialogue afin de réduire les dysfonctionnements nuisibles aux personnes autistes.

Dans l'espoir d'une réponse et de mesures concrètes, nous restons à votre disposition pour plus de détails sur la situation décrite, ou pour toute question relative à l'autisme.

En vous en remerciant, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre très respectueuse considération.

Pour le Collectif pour la Liberté
d'Expression des Autistes,

La Secrétaire Générale,
Mélodie BOURGER

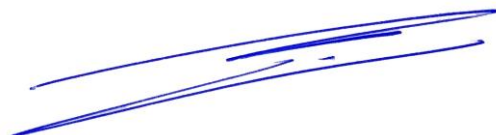


Collectif pour la Liberté d'Expression des Autistes
cle-autistes.fr

Pour l'Alliance Autiste,

Amélie TSAAG VALREN

Eric LUCAS



Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à n'utiliser que si votre réponse doit être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, 542 avenida Nossa Senhora de Copacabana, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Annexe

Exemples de conflits d'intérêts GNCRA / CRAIF / CNCPPH / Romaric Bruiant / famille Bonnot et consorts

1/ Romaric Bruiant / GNCRA

Le 2 décembre 2019, M. Romaric Bruiant a été nommé directeur du Groupement National des Centres de Ressources Autisme (GNCRA) : <https://www.hospimedia.fr/actualite/nominations/20191204-ressources-humaines-romaric-bruiant-devient-directeur-du-groupement>

2/ Romaric Bruiant / AFG autisme

Le poste antérieur de M. Romaric Bruiant, directeur général dans l'association gestionnaire d'établissements AFG autisme (<https://www.hospimedia.fr/actualite/nominations/20200103-gestion-jacques-parenty-est-le-nouveau-directeur-general>), apparaît en contradiction avec l'objectif gouvernemental de société inclusive, puisque cette association affirme publiquement être le plus important organisme gestionnaire d'établissements pour personnes autistes.

3/ Romaric Bruiant / Stéfany Bonnot-Briey / Claire Compagnon

M. Romaric Bruiant est proche de Mme Stéfany Bonnot-Briey, personne autiste impliquée dans la Stratégie autisme auprès de Mme Claire Compagnon.

4/ Stéfany Bonnot-Briey / AFG autisme

Stéfany Bonnot-Briey a également travaillé plusieurs années pour AFG autisme (https://www.canal-u.tv/auteurs/bonnot_briey_stef), avec soupçon de conflits d'intérêts.

5/ Stéfany Bonnot-Briey / CNTSATND

Stéfany Bonnot-Briey est membre du Conseil National des TSA et TND (CNTSATND) : <https://handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-developpement/agir-pour-l-autisme-au-sein-des-troubles-du-neuro-developpement/les-acteurs/article/le-conseil-national-des-tsa-et-tnd>, avec l'association qu'elle a créée en 2019, Handi-Voice : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039686099>

6/ Stéfany Bonnot-Briey / Romaric Bruiant / VIA

Stéfany Bonnot-Briey a co-fondé avec Romaric Bruiant l'entreprise VIA (Vie Individu Autonomie), dont elle occupe le poste de directrice conseil : <https://www.linkedin.com/in/stefaspy/>, Romaric Bruiant en étant le président : <https://dirigeant.societe.com/dirigeant/Romaric.BRUIANT.86170782.html>

7/ Stéfany Bonnot-Briey / Handi-Voice / CNCPPH

Début 2020, Handi-Voice est admise au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPPH), alors que 3 ans d'ancienneté et des publications de budgets et projets sont théoriquement requis : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/01/composition_du_cncph_2020-2023.pdf

8/ Stéfany Bonnot-Briey / GNCRA

Stéfany Bonnot-Briey est membre du conseil des usagers et partenaires du GNCRA : <https://gncra.fr/gncra/fonctionnement-instances/>

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à n'utiliser que si votre réponse doit être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, 542 avenida Nossa Senhora de Copacabana, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

9/ Virginy Jegat-Bonnot / CRAIF

Mme Virginy Jegat-Bonnot, soeur de Stéfany Bonnot-Briey, a été embauchée au CRAIF (Centre de Ressources Autisme Île de France), organisme dépendant du GNCRA, en septembre 2019 :

<https://www.linkedin.com/in/virginy-jegat-bonnot-83a533a6/>.

Comment ne pas s'interroger sur :

- les raisons de la nomination de M. Bruiant au poste de directeur du GNCRA, au détriment de candidats plus qualifiés ;
- le manque de diversité des personnes autistes et associations représentées au CNTSATND et au CNCPPH ;
- la possibilité de trafics d'influences en faveur de Mme Virginy Jegat-Bonnot, embauchée au CRAIF ;
- un favoritisme de l'entreprise VIA dans le cadre de l'attribution de marchés publics en autisme.

Il convient d'ajouter :

10/ Opacité CNTSATND

Le fonctionnement hermétique du Conseil National des TSA et TND, dont les réunions se tiennent sous injonction de confidentialité de la part de Mme Claire Compagnon (laquelle connaît mal le milieu de l'autisme), et ne font l'objet d'aucune publication de compte-rendu.¹

11/ Opacité PAARI / a-représentativité / CNTSATND / Art. 4.3 CDPH

L'opacité de l'association PAARI (dont la principale dirigeante est Mme Stéfany Bonnot-Briey), qui réussit l'exploit :

- 11a/ d'avoir eu deux de ses dirigeantes (avec Mme Laëticia Coilliot-Sauvage, voir organigramme : <http://www.paari.fr/organigramme-paari/>) comme seules personnes théoriquement autistes représentées dans le Conseil National des TSA et TND, en tant que membres d'une association (supposément) représentative de personnes handicapées ;
- 11b/ de briller par son absence d'actions connues du "public" autiste² ;
- 11c/ de ne pas savoir dire aux autres associations de personnes autistes si PAARI entre dans le cadre de l'article 4.3 de la CDPH de l'ONU (consultation étroite et participation active des personnes handicapées dans les décisions publiques les concernant, via leurs associations représentatives)³, correspondant aussi à l'article 1 de la loi handicap de 2005 ;
- 11d/ de présenter un système de gouvernance sans vote, par cooptation, avec une surprenante stipulation au bas de leur "règlement intérieur et éthique" (http://www.paari.fr/wp-content/uploads/2018/03/RI_PAARI.pdf) :

"Valeurs et éthique de PAARI :

(...)

Devoir de réserve en cas de conflit d'intérêt."

Ce florilège de conflits d'intérêts et autres "arrangements" semble caractéristique d'une exploitation népotique en bande organisée.

Nous espérons qu'il existe une autorité pour moraliser la curée des fonds de l'autisme en France.

¹ Une telle rétention d'informations profite prioritairement aux initiées, et à leur entourage familial ou financièrement élargi.

² Le site Internet <http://paari.fr> est particulièrement indigent en matière d'informations. Les dirigeants de PAARI seraient très occupés et n'auraient pas le temps de communiquer : dans ces conditions, on se demande où est la "représentativité", surtout quand de plus en plus de voix de personnes autistes s'insurgent contre une telle opacité et une telle "confiscation" aux antipodes du fameux "Nothing about us without us" : il est devenu un lieu commun de dire que PAARI ne représentent qu'eux-mêmes.

³ Aucun des dirigeants de PAARI, même aimablement approchés, n'a daigné répondre à cette question, à part une fois (Stéfany Bonnot-Briey) pour vaguement dire qu'il faudrait demander à l'ONU - ce qui est un comble pour une association censément représentative et qui cite cet article au début de sa présentation.